Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouveau mandat de collaboration hospitalo-universitaire Vaud-Genève 2003 - 2006

Un nouveau mandat de collaboration hospitalo-universitaire Vaud-Genève a été signé aujourd'hui à Nyon (VD) par Mmes Anne-Catherine Lyon, Martine Brunschwig Graf et MM. Charles-Louis Rochat, Pierre-François Unger, conseillères et conseillers d'Etat respectifs des départements de la formation de la jeunesse et de l'instruction publique, de la santé et de l'action sociale des deux cantons.

Confié à l'Association Vaud-Genève, ce nouveau mandat renforce le développement d'une collaboration devenue nécessaire en Suisse romande dans le domaine des soins et de la recherche clinique. Il fixe précisément les objectifs stratégiques et les critères communs de collaboration pour les quatre années à venir.

Des pôles de références communs pour la médecine de pointe

Suivant un calendrier défini et un planning de réalisation sur quatre ans (2003-2006), ce nouveau mandat a été confié à l'Association Vaud-Genève, et par cette instance, aux hôpitaux universitaires et aux facultés de médecine. Il donne mission de consolider ou d'identifier des pôles de référence communs aux deux cantons, afin de permettre de développer de manière concertée un certain nombre de domaines de la médecine de haute technologie ou rare.

La création de ces pôles de références entraînera la répartition des équipements ou des activités entre les deux sites, le partage d'équipements lourds, le déplacement d'équipes médicales ou le déplacement de patients.

Dès 2003, les pôles de référence existants seront consolidés et développés. Cela vaut aussi bien pour les centrales d'achat ou d'ingénierie biomédicale des HUG-CHUV, que pour la répartition des greffes de moelle, le centre romand des grands brûlés, la neurochirurgie ou l'audiologie avec les implants cochléaires. Des nouveaux pôles de références, comme par exemple la médecine et la chirurgie de la transplantation adulte et pédiatrique, les soins palliatifs ou l'imagerie biomédicale, seront progressivement créés entre 2003 et 2005.

La collaboration s'inscrit aussi dans le cadre de la coordination de la médecine de

pointe au niveau fédéral. Elle prépare de plus l'intégration des deux hôpitaux universitaires et des deux facultés de médecine au projet lémanique triangulaire "Sciences - Vie - Société" des Universités de Genève, de Lausanne et de l'Ecole Polytechnique de Lausanne.

Ouverture à toute la Suisse romande

Le mandat a aussi pour objectif de proposer à la Conférence romande des affaires sanitaires et sociales (CRASS) un concept de collaboration intercantonale pour la médecine de proximité.

Un financement intégré

Pour réaliser ce mandat, l'Association Vaud-Genève a simplifié ses structures et le financement des pôles de référence se fera par la réallocation des ressources des hôpitaux universitaires et des facultés de médecine, dans le cadre de leur budget ordinaire.

Texte du mandat concernant la collaboration hospitalo-universitaire Vaud-Genève 2003 - 2006 sur le site de :· l'Etat de Vaud : www.vd.ch/accueil.html · l'Etat de Genève : www.geneve.ch/welcome2.html

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 décembre 2002

M. Bernard GRUSON, Président du comité de l'Association Vaud-Genève, tél. 022 / 372 60 70

cp VD-GE médecine déc. 02
Mandat collaboration VD-GEsigné